

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS
A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34, et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Notre politique étrangère

Le discours prononcé par M. Delcassé dans la discussion du budget du ministère des affaires étrangères a produit dans l'Europe entière la meilleure impression.

Qui s'en étonnerait ? Il n'est guère possible de tenir un langage plus sage, plus approprié aux circonstances.

A côté des qualités singulièrement brillantes qui distinguent sa parole et qui, très vite, établissent entre lui et son auditoire un contact aussi sympathique que précieux, l'honorable ministre des affaires étrangères possède un tact supérieur qui, dans les circonstances actuelles surtout, rend à notre pays les plus rares services.

Le rôle de la France n'est-il pas plus que jamais à cette heure d'être, en Europe, comme dans le monde entier, un élément de paix ou, pour mieux dire, de pacification ? Tout l'y convie : son intérêt le plus immédiat et le plus direct, le juste souci de son avenir intimement lié à l'extension de ses forces économiques et productrices.

C'est bien là, ce qu'au lendemain de la guerre de 1870-1871 avait discerné ce grand patriote qui s'appelait M. Thiers, lorsqu'il imprima à notre politique étrangère l'orientation sage et ferme qui, très heureusement, à travers les vicissitudes de notre histoire intérieure, est restée presque invariablement la sienne.

A cet égard, jusqu'en ces derniers temps, l'esprit de parti, pour rappeler les expressions mêmes employées par M. Delcassé à la fin de son discours, s'était arrêté au point où commencent les plus graves et les plus chers intérêts de la France. Il faut bien le dire, hélas, il n'en a pas été de même en ces derniers temps.

On a assisté à une campagne faite par des gens qui, volontiers, s'attribuent le monopole du patriotisme et qui, dans de récentes circonstances, avec une persistance coupable, n'ont pas reculé devant l'usage d'une arme qui, si elle avait porté, eût risqué d'atteindre et de blesser la patrie elle-même.

C'est avec grande raison que le ministre des affaires étrangères, à la tribune du Sénat, en termes d'autant plus forts qu'ils étaient plus mesurés et plus voulus, à caractérisé cette campagne au cours de laquelle on a vu les ennemis de la République et quelques-uns de ceux qui se disent ses soutiens, jouer non pas seulement contre le gouvernement, mais contre la France même, de la menace d'une prétendue rupture de l'alliance russe, comme d'une machine de guerre, aussi lamentable qu'odieuse.

En rappelant que « jamais cette alliance n'a été pratiquée avec une confiance plus grande, avec un respect plus délicat de l'indépendance et de la fierté de chacun », M. Delcassé a donné la note juste qu'attendait notre pays, légitimement soucieux d'une dignité qu'il entend maintenir au niveau même de celui de notre allié le plus cher et le plus fidèle.

Là et non pas ailleurs réside la force et la puissance d'une alliance qui répond ainsi, et non pas autrement « aux intérêts perma-

nents des deux pays, et qui se fortifie chaque jour par les avantages que l'un et l'autre en retirent »

Le premier de ces avantages, on ne saurait trop le répéter, c'est le maintien de la paix générale qui, le jour où elle serait troublée par des incidents qui ne se limiteraient pas à tel ou tel point du globe, le serait pour longtemps.

La démonstration faite par le ministre était à ce point évidente et concluante qu'officiellement du moins la droite elle-même n'a pas osé ne pas s'associer au mouvement de répulsion provoqué par les machinations dont M. Delcassé venait d'évoquer le souvenir. Un de ses membres l'a bien montré en s'écriant : « Ne sommes-nous donc pas Français et les intérêts de la France ne nous sont-ils pas à tous également chers. »

Tel, en effet, serait le devoir mais il faut bien le dire, c'est ce devoir auquel la droite, autrement dit, le nationalisme a absolument manqué. N'a-t-il pas multiplié ses tentatives pour faire croire en Europe que le maintien du ministère actuel équivaldrait à une fatale rupture avec la Russie, comme si la première condition du persévérant accord des deux nations n'était pas précisément la stricte observation, par l'une comme par l'autre du principe de non intervention dans leurs mutuelles affaires intérieures.

En mettant ce point avec discrétion, mais fort nettement dans sa pleine lumière, M. Delcassé a fait acte de républicain, de vrai patriote, de vrai Français.

Les autres explications fournies par le ministre des affaires étrangères n'ont pas été moins satisfaisantes. En ce qui concerne la question chinoise, notamment, elles ont démontré une fois de plus que la France n'entend pas étendre son action au-delà de ce que commandent ses intérêts.

C'est là une vue très juste et dont le gouvernement de la République fera bien de ne pas se départir. Nous sommes d'ailleurs, rassuré sur la persistance avec laquelle la France y restera fidèle aussi longtemps que notre pays aura l'heureuse fortune d'avoir, au quai d'Orsay un représentant aussi éclairé et aussi habile que l'honorable M. Delcassé.

A. B.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 14 Février 1901

M. Mesureur préside. La Chambre continue la suite de la discussion sur la réforme des conseils de prud'hommes.

Sur l'article 26, M. Beauregard soutient un amendement tendant à enlever au président des bureaux de prud'hommes sa voix prépondérante dans les cas de partage de voix : M. Beauregard dit que le litige devait être tranché par un arbitre.

Mais après quelques paroles du rapporteur, la Chambre repousse cet amendement par 386 voix contre 173.

M. Chenel, propose que le mari et la femme ne puissent pas siéger dans le même conseil.

M. Millerand dit que la loi portera que des parents ou alliés ne pourront siéger en même temps.

Puis la Chambre vote les articles de 23 à 32 après quelques observations : puis sans discussion, les articles de 32 à 55 sont adoptés. Sur l'article 55 relatif au port des insignes des prud'hommes, ruban en sautoir avec une médaille, M. Goujon dit qu'une simple médaille à la boutonnière est suffisante.

M. Mirman dit que les prud'hommes n'ont pas besoin de hochets. Cependant l'amendement Goujon est voté par 296 voix contre 262. Puis l'ensemble du projet est voté par 556 voix contre 2.

Et la séance est levée.

Séance du 15 Février 1901

M. Cochery préside.

M. Ferrand pose au ministre des colonies une question au sujet de la récente épidémie de fièvre jaune qui a éclaté au Sénégal.

M. Decrais répond à la question de M. Ferrand assurant que tous les moyens avaient été pris pour enrayer le mal : il proteste contre les paroles de M. Ferrand relatives à la négligence des services sanitaires.

M. Holtz dépose une proposition tendant à augmenter les pénalités prévues par la loi de 1892 en cas d'infractions commises par les patrons aux dispositions protectrices du travail des femmes et des enfants.

La proposition est renvoyée à la commission du travail.

La Chambre reprend la suite de la discussion commencée vendredi dernier de l'interpellation de M. Berthelot sur la situation faite en Tunisie par le désaccord permanent entre la population française et le résident général.

M. Morinaud monte à la tribune et traite la question du peuplement et de la colonisation française en Tunisie.

M. d'Estournelles parle ensuite : puis M. Berthelot monte à la tribune pour recommencer son réquisitoire de vendredi dernier.

M. Delcassé dit que les critiques de M. Berthelot sont exagérées, et donne des explications sur la Tunisie.

Un ordre du jour par M. d'Estournelles portant que la Chambre approuve les déclarations du gouvernement est voté ainsi qu'une disposition additionnelle présentée par M. Berthelot. Et la séance est levée.

Sénat

Séance du 14 Février 1901

M. Demole préside.

Le Sénat valide M. Costes, sénateur du Lot. Puis, il reprend la suite de la loi de finances.

Les sénateurs du Nord proposent une disposition additionnelle relative aux licences des brasseurs ; mais, après un assez long débat, cette disposition, repoussée par le gouvernement et la commission, est retirée par ses auteurs.

Un certain nombre d'articles de la loi de finances passent ensuite, ne donnant lieu qu'à des observations de détail.

On arrive ainsi après le retrait effectué par M. Rion d'un sien amendement qui avait donné lieu à un assez long débat, on arrive à l'article 81 et dernier de la loi de finances.

On vote alors sur l'ensemble du budget de 1901, qui réunit 280 voix contre une seule.

Le Sénat valide ensuite M. Ragué, récemment élu dans la Somme. Puis, il décide de discuter au premier jour le projet relatif à l'outillage des ports de guerre et s'ajourne ensuite au jeudi 21 février.

La séance est levée à 4 h. 35.

Les colis du général Frey

L'Echo de Paris, qui est le journal officiel du nationalisme, a des indignations où se révèle la mentalité spéciale à ce parti.

Sur l'ordre du ministre de la marine, on vient de rembarquer à Marseille les 42 colis du général Frey, contenant les objets volés aux Chinois.

Cette restitution est qualifiée de « forfait » par le journal de Jules Lemaître :

Car c'en est un, dit-il, ni plus ni moins, puisque la décision gouvernementale va mettre notre ministre, M. Pichon, et nos chefs militaires en Chine en une très fautive posture : la France paraissant vouloir donner une leçon de délicatesse aux Allemands qui ont pillé trois palais mandarins ; aux Russes qui se sont attribué le butin des palais d'hiver et d'été de l'Impératrice... ; aux Anglais qui

se sont attribué les richesses d'une partie des pagodes impériales, etc...

Et la logique nationaliste implique évidemment que notre gouvernement qui, seul, n'a pas voulu accepter le produit des vols commis en Chine est de tous les gouvernements européens le seul qui soit composé de voleurs.

Un seul reproche eut pu être adressé au ministre, à propos de l'indulgence dont il a fait preuve vis-à-vis du général Frey. Mais celui-là ne pouvait être formulé que par d'honnêtes gens. Et les nationalistes n'avaient aucune qualité pour le faire.

Les admirateurs des pillages, les inventeurs du décevelage, les complices des trahisons de Du Lac et de Boisdeffre ne font que traduire en fait leurs doctrines quand ils admirent les cruautés européennes en Chine et les vols commis au préjudice des Chinois.

Tout ces crimes, ce n'est que du nationalisme en action.

EMILE LAPORTE.

EN CHINE

Le châtimement des princes

Trois au moins des fonctionnaires coupables ayant élevé des objections contre l'ordre impérial qui leur a été donné de se suicider, l'empereur a retiré son décret.

A cet effet, l'empereur vient de télégraphier au prince Ching que lorsque la cour a consenti aux conditions de la note, cette dernière demandait seulement que le châtimement fût proportionné au crime, et qu'en conséquence, si les principaux coupables méritaient la mort, les autres devaient subir un châtimement différent. Les ministres répondent à cela que les moins coupables ont mérité la mort et que, comme il n'existe pas de châtimement moindre, ils doivent être punis d'une façon identique ; que si la Chine désire établir des distinctions au sujet des crimes, toute latitude est laissée au gouvernement chinois de condamner les principaux coupables à l'écartèlement ou à d'autres formes chinoises d'exécution. Si le gouvernement ne modifie pas son attitude, ajoutent les ministres, aucun règlement n'est possible.

Au Transvaal

Le mouvement combiné contre Botha

Les sept colonnes, qui prennent part au mouvement combiné dans la direction de l'Est contre Botha, forment une ligne ininterrompue à travers le pays, avec Ermelo comme centre. Les deux extrémités de la ligne se projettent en avant, affectant la forme d'un croissant et repoussant devant elles de 5 à 8,000 Boërs vers l'extrémité sud-est du Transvaal. Le général French commande en chef. Les routes conduisant au Sud, sont toutes gardées, et, dans le cas où les Boërs s'échapperaient en se divisant en petits détachements, on espère qu'ils perdraient leurs convois de wagons.

En attendant que cet espoir se réalise, ce sont les Boërs qui prennent les convois anglais.

Une dépêche du Cap, 13 février, dit que quarante Yeomen, escortant un convoi, ont été pris par les Boërs, à vingt milles, à Wil-lowmore. Les Boërs ont brûlé les wagons et ont ensuite relâché les Yomen.

INFORMATIONS

Les opérations de Bourse

L'administration de l'enregistrement vient de procéder au relevé annuel des produits de l'impôt sur les opérations de Bourse. Durant les huit années qu'il a fonctionné, jusqu'ici l'impôt a produit 54.393.000 fr., mais les produits annuels ont varié constamment. En 1894 et 1895, l'impôt a donné un peu plus de dix millions, puis le chiffre a faibli en 1896, lorsqu'on a réédité l'impôt des 3/4 pour les opérations, pour les rentes françaises; puis est intervenue la nouvelle législation, qui a supprimé le marché libre au milieu de l'année 1898. L'impôt n'a plus donné que 5 millions cette année-là. Il s'est un peu relevé en 1899 et en 1900, et a atteint 6.800.000 fr. en chiffres ronds. Sur les 54.393.000 fr. produits par l'impôt en huit années, Paris a donné 51.636.516 fr. soit les 9/10 de la recette totale.

A l'Académie

On annonce qu'à la suite des démarches faites par un de ses amis, membre de l'Académie, M. Edmond Rostand a posé sa candidature au fauteuil de M. Henri de Bornier.

Pour trois petits pains

La dixième chambre correctionnelle a condamné jeudi à 16 fr. d'amende une demoiselle Eyries, âgée de trente-cinq ans, couturière, prévenue d'avoir dérobé trois petits pains déposés dans le couloir d'une maison de la rue de Trévis.

Elle avait subi, avant de comparaître devant les juges correctionnels, vingt-cinq jours de prison préventive.

M. Cruppi, député de la Haute-Garonne, vient d'informer le garde des sceaux qu'il se proposait de lui adresser une question à ce sujet.

Loterie des Enfants Tuberculeux

Voici les numéros gagnants :
 Le numéro 1.481.814 gagne 250.000 fr.
 Le numéro 423.589 gagne 100.000 fr.
 Le numéro 3.454.842 gagne 50.000 fr.
 Le numéro 5 484.366 gagne 20.000 fr.
 Le numéro 1.740.883 gagne 10.000 fr.
 Les treize numéros suivants gagnent 5.000 francs :
 3.015 357 4 051.880 2.570.966 2 952.373
 2.219.715 6.780.251 5.894.264 2.715.778
 3.483 668 5.117.861 5 151.758 5.563.671
 4.977.071.
 25 numéros gagnent 1.000 fr.
 26 numéros gagnent 500 fr.
 1.000 numéros gagnent 100 fr.

Tirage d'obligations

Lots de Panama
 Le numéro 1.291.504 gagne 250.000 francs.
 Le numéro 1.607.193 gagne 100.000 francs.
 Les numéros 1 018.037 et 1.671.154 gagnent chacun 10.000 francs.
 Les numéros 629.164 et 1.902.638 gagnent chacun 5.000 francs.
 Les numéros 58.127 647.916 762 503 1 936.444 1.021.237 gagnent chacun 2.000 francs.
 50 numéros gagnent chacun 1.000 francs.

CHRONIQUE LOCALE

Au Sénat

Jeudi, le Sénat a validé l'élection de M. Costes, notre nouveau sénateur.
 Voici le compte-rendu *in-extenso* de cette partie de la séance du 14 février :

M. le Président. La parole est à M. Savary.

M. Savary. Au nom du 5^e bureau, j'ai l'honneur de déposer sur le bureau du Sénat le rapport sur l'élection du département du Lot.

Voix nombreuses. Lisez ! lisez !
 M. le Président. On demande la lecture du rapport.

Il n'y a pas d'opposition ?...
 La parole est à M. Savary pour donner lecture de son rapport.

M. Savary, rapporteur. Messieurs, les élections sénatoriales du 3 février 1901 dans le département du Lot, ont donné les résultats suivants :

Electeurs inscrits, 639.
 Nombre de votants, 636.
 Bulletins blancs et nuls, à déduire, 1.

Suffrages exprimés, 635, dont la majorité absolue est de 318

Ont obtenu :
 MM. Costes (Jean-Henri) . . . 450 voix.
 Séguy (Bernard) 185 —

M. Costes (Jean-Henri) a été proclamé sénateur comme ayant réuni un nombre de voix au moins égal à la majorité absolue des suffrages exprimés et supérieur au quart des électeurs inscrits.

M. Costes remplissant toutes les conditions d'âge, de nationalité et d'éligibilité prévues par la loi, votre 5^e bureau vous propose, en conséquence, de valider son élection.

M. le Président. Je mets au voix les conclusions du 5^e bureau.

(Ces conclusions sont adoptées. — M. Costes est admis comme sénateur du Lot.)

Conseil de Préfecture

Dans sa séance d'hier vendredi, le Conseil de préfecture a statué sur les affaires suivantes :

1^o Le sieur Pierre Lacam, de Cajarc, contre l'administration des contributions directes. Demande en décharge de la contribution des patentes des années 1899 et 1900. — Affaire mise en délibéré.

2^o Le sieur Elouard Cler, de Bélave, contre l'administration des contributions directes. Demande en décharge de la contribution personnelle-mobilière, de la taxe des prestations et de celle des chiens. — Affaires mises en délibéré.

3^o Le service vicinal contre divers de Puy-l'Évêque. Chemin de grande communication n^o 28, subventions industrielles. — Affaire mise en délibéré pour l'arrêté être lu à quinzaine.

La prochaine audience aura lieu le vendredi 22 février.

Enseignement primaire

Par arrêté de M. l'Inspecteur d'Académie du Lot, en date du 12 février 1901, M^{lle} Mage, institutrice stagiaire à Marsau-aux-Prés (Loiret), a été nommée institutrice stagiaire à Mauroux, par permutation avec M^{lle} Laval, appelée dans le département du Loiret.

Conférence

Le dimanche 24 février, à 4 heures 1/2 du soir, M. Delpech, sénateur de l'Ariège, délégué par la Ligue Française des Droits de l'Homme et du Citoyen, fera au théâtre de Cahors une conférence sur

Les droits de l'homme et le Syllabus

Cette conférence sera présidée par M. Costes sénateur, Président d'honneur de la section du Lot.

Crédit Agricole des syndicats du Lot

Comme suite aux renseignements que nous avons déjà donnés sur cette affaire dont la réalisation est impatientement attendue, nous pouvons informer nos lecteurs que la souscription des parts destinées à former le capital de la future Société est dès aujourd'hui ouverte, et sera close le samedi 23 février courant. Les personnes qui désirent y prendre part devront, pendant ce délai, se présenter aux bureaux de l'agence de la Société Générale, où leurs seront fournis tous les renseignements nécessaires sur l'organisation et le fonctionnement du Crédit Agricole des Syndicats du Lot, et où sera reçue leur promesse de souscription : Les parts sont de 100 fr., sur lesquels le quart seulement soit 25 fr., devra être versé au moment de la constitution de la société, nous espérons que cet appel sera entendu et que le Crédit agricole pourra ainsi fonctionner à bref délai dans notre département.

Truffes plombées

Depuis quelques jours les marchands de truffes qui fréquentent les marchés de Limogne et de Concots s'aperçoivent que les truffes que l'on vend dans cette contrée sont percées avec une vrille et remplies de gros plomb n^o zéro.

Nous croyons savoir qu'une surveillance très active va être organisée pour pincer ces malfaiteurs, qui sont loin de se douter qu'ils pourraient causer la mort de consommateurs de truffes en conserve par suite de l'oxyde de plomb qui se forme lorsque les conserves ont bouilli.

Les cambrioleurs

Dans la nuit de mardi à mercredi dernier, des cambrioleurs se sont introduits dans le

café Tivoli, après être passés par la fenêtre de la salle de billard.

Ils ont fracturé les tiroirs de la caisse et se sont emparés de plusieurs paquets de tabac et de cigarettes, et d'un certain nombre de timbres-poste évalués à environ 9 fr. Avant de se retirer, ils ont emporté une bouteille de Chartreuse.

Tout d'abord, on avait cru à une plaisanterie : mais aujourd'hui, il est bien reconnu que le café Tivoli a reçu la visite des cambrioleurs.

Du reste les malfaiteurs ne s'en sont pas tenus à ce coup :

En effet, cette nuit, ils se sont introduits dans le café de Bordeaux, ont fracturé le tiroir de la caisse, au moyen d'un vilebrequin, se sont emparés d'une somme de 15 fr. environ et d'un bracelet en argent qui s'y trouvaient, ont vidé le tronc des garçons, qui contenait 8 fr. Puis, pénétrant dans la cuisine, les voleurs ont pris une paire de bottines appartenant au patron, M. Lassus, et une bouteille de « Quercynoise ».

Avant de se retirer, les voleurs que l'on suppose être au moins deux, ont bu quelques consommations.

Ces vols sont commis, on le voit, avec une rare audace, et évidemment, par des individus qui doivent connaître admirablement les lieux.

En outre, cette nuit également les cambrioleurs se seraient rendus au café Divan, mais malgré leurs efforts, n'auraient pu y pénétrer.

Nous espérons que la police ne tardera pas à mettre la main sur ces audacieux filous.

Grand Biorama

D'agréables soirées nous sont réservées.

Le Biorama que nous avons annoncé dernièrement, est installé en ce moment en notre ville, — pour quelques jours seulement — près de la statue Gambetta.

Charmantes, inédites seront les scènes animées qu'il reproduira.

La lune à 1 mètre en 156 transformations, les Courses de Taureaux en 8 magnifiques et sensationnels tableaux, seront les principales et splendides scènes de la première soirée de dimanche.

La soirée qui commencera à 8 h. 1/2 sera terminée vers 10 h. 1/4.

La beauté de ce spectacle, tant vanté par nos confrères de la région, attirera, nous en sommes persuadés, de nombreux visiteurs au Grand Biorama.

AVIS AUX CONSCRITS

Les jeunes conscrits qui sollicitent des dispenses en vertu des articles 21, 22 et 23 de la loi du 15 juillet 1889, peuvent se procurer les formules nécessaires à leurs demandes à l'Imprimerie du Journal du Lot et chez M. Delsaud, libraire rue de la Mairie à Cahors : 10 centimes l'exemplaire ; franco par la poste 15 centimes.

Théâtre de Cahors

Nous avons en perspective une véritable soirée de gala. La troupe Albert Chartier nous donnera lundi soir, une représentation du colossal succès du Gymnase,

LA BOURSE OU LA VIE

comédie en 4 actes et 5 tableaux de M. Alfred Capus.

Mlle Lévy Leclerc, engagée spécialement pour jouer le rôle ravissant d'Hélène est une artiste de tout premier ordre, elle est excellente et adroite au possible, elle joint à son talent le charme de son élégance et de sa beauté.

M. Darlès, à qui l'auteur a confié le rôle de Brassac « dit Bébé », créé par Galipaux, est un comique parisien de beaucoup de talent.

Toute la troupe d'ailleurs est excellente et homogène.

MON TAILLEUR

comédie en un acte de M. Alfred Capus.

Le vendredi 22 février une Compagnie d'Artistes Parisiens, sous la Direction de M. L. Monti, nous donnera une représentation de

LA PASSION

drame biblique en cinq actes et six tableaux en prose, avec chant.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DES 14 ET 17 FÉVRIER 1901

Allégo militaire	Henrion.
La Grande Duchesse (Ouvr ^o)	Offenbach.
La Vallée d'Ossau (Valse)	Benoist.
Rip Rip (Fantaisie)	Planquette.
L'œil Crévé (Quadrille)	Strauss.

De 3 à 4 heures (Allées Fénélon).

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 14 au 16 février 1901

Naissances

Cros Jean, rue Saint-Pierre, 2
 Alazard Marguerite, allées des Ormeaux-Labarre.
 Andrieu Juliette-Germaine, rue Paramelle.
 Aussenac Germain-Lézin, à Marbotin-Cabessut.
 Vergnes Renée, boulevard Gambetta, 65.

Décès

Périés Edouard, 3 jours, rus Daurade, 10.

Arrondissement de Cahors

CASTELNAU-MONTRATIER. — Foire. —

Favorisée par un temps splendide, notre foire dite du Carnaval a été fort belle, les gens étaient venus de tous les points de la contrée. Rarement les divers foirails ont été mieux approvisionnés. Il y a eu beaucoup de transactions, sur le bétail surtout.

Voici quelques cours pratiqués :
 Bœufs, de 500 à 800 fr. la paire.
 Vaches, de 350 à 600 fr.
 Veaux, 0,75 c. le kilo.
 Porcs gras, de 38 à 43 fr. les 50 kilos.
 Porcelets, de 20 à 40 fr. pièce, selon gros et qualité.

Volaille : Poules, canards, et dindons, 0,50 à 0,60 c. la livre, poulets, 0,80 c., lapins, de 1 à 1,75 c. pièce.

Œufs, 0,75 c. la douzaine.
 Halle aux grains : Blé, 12,50 c., maïs, 10 fr., avoine, 8 fr. les 4/5.

MONTCUQ. — Foire. —

Notre foire du 14 a été très belle : un temps superbe l'a favorisée et les affaires qui se sont traitées ont été considérables. Une foule nombreuse de visiteurs remplissait les rues de notre ville qui semblait ce jour-là être en fête.

Dès la première heure nos divers foirails étaient bien garnis, le foirail des bœufs particulièrement a été très bien approvisionné, les cours ont été très animés, la hausse a été considérable.

Voici les cours pratiqués :
 Bêtes à cornes 780 paires.
 Veaux 26 vendus 75 à 85 c. le kilo.
 Bêtes à laine 550, peu d'affaires.
 Porcs gras 80, vendus 35 à 40 francs les 50 kilos poids vif.
 Pourceaux 75, vendus de 18 à 35 francs la pièce.

Truffe 6 quintaux, vendue 10 fr. le kilo.
 Volailles 650 paires, poules vendues, 0,55 le 1/2 kilo ; poulets vendus 0,70 le 1/2 kilo ; pintades 0,55 le 1/2 kilo.

Dindons 110, vendus 0,50 le 1/2 kilo.
 Dindes, 4 fr. 50 la pièce.
 Œufs 40.000, vendus 0,80 la douzaine, A la Halle :

Blé 160 hect., vendus 16 fr. l'hect.
 Maïs 70 hect., vendus 13 fr. 50 l'hect.
 Avoine 25 hect., vendus 8 fr. 75 l'hect.
 Luzerne 35 hect. vendus 8 fr. 75 l'hect.

Pommes de terre 15 hect., vendus 5 fr. l'hect.

Haricots vendus 25 fr. l'hect.

Certaines personnes commençaient à s'entretenir des prochaines élections au Conseil général dans le canton.

Arrondissement de Figeac

CAPDENAC-LE-HAUT. — Accident mortel.

— Avant-hier, la dame Mathilde Austruy, ménagère au Vern, se rendait au ruisseau de Crouzelle pour laver du linge. Elle tomba si malheureusement, qu'elle se fractura le crâne. Elle est morte quelques instants après.

Chez nos voisins

RABASTENS (Tarn) — Terrible accident.

— La station de Rabastens a été, hier matin, le théâtre d'un terrible accident. Une jeune fille de 19 ans, dont le père est facteur à Vaour, venue depuis deux jours à Ra-

bastens pour assister à un mariage, a été littéralement coupée en deux par le train de Toulouse qui passe à 6 h. 05 du matin.

Malgré les observations du chef de station, elle a voulu traverser la voie au moment où le train entrain en gare. Atteinte de palpitation dues à une chloro-anémie intense, il est probable qu'elle a eu une syncope qui a empêché les personnes présentes, notamment le sieur Armand, marchand de journaux, et le courrier de Salvagnac, malgré les plus grands efforts, de la retirer à temps.

M. Lapeyronie, chef de station, a donné les preuves d'un dévouement absolu, allant, on peut le dire, jusqu'à la mort inclusivement.

Attaché à son précieux fardeau, car il a été surpris par la locomotive au moment où il essayait vainement de sauver cette malheureuse enfant, il a été renversé, et nous n'essayons pas de décrire l'angoisse des assistants qui l'ont relevé sain et sauf après le passage du train.

La commotion a été si forte, que, pendant trois heures, on a eu les craintes les plus sérieuses pour sa vie ou sa raison.

Heureusement, son état est maintenant rassurant, et tout fait espérer qu'il pourra avant peu recevoir la récompense bien méritée de sa belle conduite.

SAINT ALVÈRE (Dordogne) — Encore le feu. — Le métayer de M. Labattut et sa femme, domiciliés à Malefond, près Saint-Alvère, s'étaient absentés pendant quelques instants, laissant leur jeune enfant de cinq ans seul dans la maison. L'enfant que le froid avait saisi, s'approcha trop de la flamme et, en quelques secondes, ses habits prirent feu.

A ses cris, parents et voisins accoururent en toute hâte, mais trop tard; le feu avait fait son œuvre: toute la partie inférieure du corps était calcinée.

Le docteur Foix, de Saint-Alvère, mandé aussitôt, prodigua ses soins au pauvre enfant, que l'on désespère de sauver.

CHALVIGNAC (Cantal) — Enfant brûlé. — Dans la journée du 10 février courant, les époux Nazier, du village du Pérou, commune de Chalvignac, étant allés donner à manger à leurs bestiaux, avaient laissé seule leur fillette âgée de trois ans.

La pauvre enfant s'étant trop approchée du foyer, le feu se communiqua à ses vêtements, lui faisant des blessures si graves que, malgré les soins les plus pressés, la pauvre petite a succombé dans la nuit, après d'horribles souffrances.

Variétés

Carnaval

Nous voici revenus à cette époque de folies, où, pour un jour, l'homme oublie sa condition et sous un masque et un déguisement excentriques, se laisse aller aux licen-

ces les plus extravagantes, réédition des fêtes païennes.

Le Carnaval, dans un même but, mais sous une forme moins licencieuse est bien la continuation de ces bacchanales, de ces saturnales, qui dans l'antiquité donnaient lieu aux plus belles réjouissances de l'année.

Son étymologie, dit-on, serait carnis (chair), et vale (adieu), ou carnis (chair) et avale?

Est-ce bien exact? Dans tous les cas, il est indiscutable que le Carnaval est l'époque « où l'on mangeait beaucoup de viandes », et l'époque qui précède le carême.

Dans quelques-unes de nos campagnes le mardi gras encore est le pendant de la fête votive: ce jour-là c'est la grande orgie pour ces villageois qui, respectueux des règles de l'Eglise observent rigoureusement ensuite le jeûne imposé.

Dans certaines villes, si la fête ne comporte pas un festin pantagruélique, les divertissements, danses, folles promenades, sont encore de mode.

Et cependant, de plus en plus, ces coutumes tendent à disparaître: Carnaval, d'année en année s'use, perd de sa gaieté: la jeunesse ne le fête plus avec autant d'entrain que jadis le étaient nos aïeux, parce que Carnaval, de nos jours a perdu ce caractère de licence outrée qui n'a plus sa raison d'être, par suite des changements des modes de vie, des conditions sociales.

L'homme, actuellement jouit d'une certaine indépendance, il n'est plus l'esclave, le serf qui a besoin, comme il y a quelques siècles, de profiter de la fête des fous pour railler, durant un jour, ses seigneurs, pour se donner l'illusion d'une importance, d'une puissance relatives que lui accordaient alors les mœurs, les coutumes de la société.

En outre, moins scrupuleux observateur des commandements de l'Eglise, à peu près affranchi d'une tutelle naïvement établie, il n'éprouve plus ce besoin de se bourrer de viandes, avant d'entrer en cette période de jeûne, durant laquelle tout pratiquant ne doit pas « avaler de chair. » Et également pour de multiples raisons, relatives aux besoins toujours croissants de la vie, la jeunesse délaisse de plus en plus ce pauvre Carnaval, qui semble bien être arrivé à la dernière étape de sa joyeuse et licencieuse carrière.

A Cahors, que sera-t-il cette année? Eh! sans doute, l'ordinaire exhibition grotesque, rarement attrayante d'un petit groupe de dominos, pierrots, arlequin défraîchis et fripés dont seront affublés quelques jeunes gens qui, au milieu d'une foule indifférente, se donneront sur les boulevards, dans les rues, l'illusion d'un incognito qu'un masque affreux rendra plus stupide.

Le soir, un ou deux bals, peut-être! Et ce sera tout.

Pauvre Carnaval!

L. B.

Les glaces platinées

On appelle ainsi des glaces sans tain dont une face est recouverte, par un procédé spécial, d'une très mince couche de platine poli. En couche très mince, comme tous les métaux, le platine est transparent. Une *glace platinée* est donc transparente comme une lame de verre ordinaire. Tout au plus la mince couche de platine assombrit-elle un peu les objets vus par transparence.

Mais supposons qu'une glace platinée sépare deux régions d'éclairages différents, l'une peu éclairée, l'autre bien éclairée, voici le curieux et intéressant phénomène qui se produit:

Un observateur placé dans la région bien éclairée ne verra nullement par transparence les objets situés derrière la glace platinée mais il se verra lui-même dans cette glace comme dans un miroir ordinaire. Un second observateur situé dans la région peu éclairée verra à travers la glace platinée comme à travers un carreau de vitre le premier observateur pour lequel il est tout à fait invisible.

Ainsi dans les conditions d'éclairages indiquées les glaces platinées jouent le rôle, suivant la face dans laquelle on regarde, soit d'une glace tout à fait transparente, soit d'un miroir d'autant plus parfait que la surface réfléchissante est la face antérieure du dépôt de platine.

Pendant la dernière Exposition la manufacture de Saint-Gobain présentait au public des glaces platinées offrant, grâce à une disposition convenable, cette extraordinaire propriété qui excita vivement la curiosité des visiteurs.

Pour l'explication d'un tel phénomène il faut remarquer que les rayons lumineux qui tombent sur une glace platinée traversent en partie, cette dernière et sont, pour l'autre partie réfléchis par la mince couche polie de platine. L'observateur de la région bien éclairée enverra dans la glace des rayons lumineux suffisamment intenses pour que la partie réfléchie de ces rayons donne une nette image de sa personne. Quant aux rayons qui traversent la couche de platine et la glace, ils seront aussi assez intenses pour que l'observateur considéré soit nettement vu par l'observateur placé dans la région peu éclairée.

Mais l'inverse n'aura pas lieu; et faisceaux lumineux envoyés par l'observateur de la région peu éclairée, comparée surtout à ceux envoyés par le premier observateur, ne seront pas assez puissants pour exercer sur l'œil une action sensible.

Le phénomène en question se produit d'ailleurs avec généralement moins de netteté, mais parfois aussi très nettement, dans les glaces sans tain de la devanture des magasins.

En plein jour lorsque la rue est fortement éclairée le passant voit son image dans les glaces des magasins sombres et ne distingue à peu près rien de ce qui est à l'intérieur; tandis que les personnes du magasin aperçoivent distinctement tout ce qui se passe dans la rue. La nuit lorsque l'intérieur des magasins est éclairé c'est justement l'inverse qui se produit.

L'explication du phénomène repose toujours sur la différence d'éclairage et sur ce fait physique qu'une partie des rayons lumineux traverse la glace sans tain tandis qu'une autre partie est réfléchie par la face de la glace.

Les glaces platinées ont simplement pour but de renforcer le phénomène.

Il est facile de prévoir que ces glaces seront utilisées, si elles ne le sont pas déjà, pour produire dans les théâtres certains effets d'optique; mais il est aussi fort probable qu'elles seront susceptibles d'applications bien plus importantes.

IXE.

BULLETIN FINANCIER

La liquidation de quinzaine a été des plus faciles, les reports se sont traités sur le pied de 3 0/0 environ.

Les affaires ont été assez calmes on ne s'est guère occupé que des opérations relatives à la liquidation aussi, n'avons-nous que des changements sans importance si on tient compte des reports cotés.

Nous retrouvons le 3 0/0 à 102,32, le 3 1/2 0/0 est plus facile à 102,85.

Le Comptoir National d'Escompte cote 581, le Crédit Foncier 680, le Crédit Lyonnais à 1,102 et la Société Générale 615.

Parmi les Chemins français, le Lyon est à 1,815 et le Nord à 2,340.

Le Suez est en hausse notable à 3,685.

L'Extérieure s'élève à 72,07; l'Italien est à 95,37; le Portugais à 24,70; le Russe 3 0/0 1891 à 87,80; le Turc D s'avance à 24,90 et la Banque Ottomane à 536.

Au comptant, les actions de la C^{ie} Urbaine d'Eclairage par le Gaz Acétylène sont l'objet de demandes très suivies à 162 et 163.

La Maison A L'OLIVIER si renommée pour ses HUILES NATURELLES de

FOIE DE MORUE

Rappelle à sa Clientèle qu'elle expédie toujours FRANCO de PORT et d'EMBALLAGE contre mandat de 7 fr. en 2 tr. 50 adressé à COLMET, 70, Rue de Rivoli, PARIS, ses Caissons de UN ou de SIX Flacons d'un kilo. Régler Flacons Porcelaine Blanche (Déposé.)

MARCHÉS

La Villette

ESPÈCES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS.	PRIX EXTRÊMES.
Bœufs.	2016	1956	0.48 à 0.88
Vaches.	762	738	0.42 à 0.82
Taureaux.	212	200	0.40 à 0.68
Veaux.	1553	1450	0.78 à 1.28
Moutons.	19674	19000	0.63 à 1.02
Porcs.	5842	5842	0.70 à 0.86

Bordeaux

ESPÈCES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS.	PRIX EXTRÊMES.
Bœufs.	141	130	57 à 72
Vaches.	45	26	40 à 58
Moutons.	891	417	80 à 95
Porcs.	2048	1685	47 à 52

PRIME MUSICALE

Pour les lecteurs du Journal du Lot

Ceux de nos lecteurs qui découperont l'avis ci-dessus et l'envoieront accompagné de 20 centimes en timbres à M. Rosoor-Delatré éditeur et imprimeur de musique à Tourcoing (Nord), recevront, par retour du courrier, un morceau de musique de ses éditions. Indiquer si l'on désire: valse, polka, mazurka, gavotte, quadrille, morceau de genre, à 2 ou 4 mains, piano et chant, pianos et violon, piano et violoncelle. Tous morceaux à grand succès des meilleurs auteurs modernes.

SOUS DEUX DRAPEAUX

PAR OUIDA

TROISIÈME PARTIE

XVII

CIGARETTE DEVIENT FEMME

— Non, pas exactement, mais peut-être quelque chose d'aussi absurde. Est-ce que tu es sorcière, ma belle?

— Qu'est-ce qui en a jamais douté, si ce n'est vous?

Elle semblait être, en effet, une sorcière à laquelle peu d'hommes auraient pu résister, penchée vers lui du haut de son nid de hibou, sous l'éclat du soleil qui passait à travers le store bleu et rehaussait le ton chaud de sa joue veloutée ainsi que la teinte vermeille de ses lèvres boudeuses et coquettes.

Elle serra vivement les dents et murmura un sacré mordant et fortement accentué, et même quelque chose de pire, quand elle s'aperçut que ses yeux n'étaient même pas restés fixés sur elle, mais qu'ils observaient d'un air pensif la lumière des rayons du soleil et l'étendue de la rue.

Elle était passionnée, elle était vaine, elle était fantasque, elle était féroce comme un petit léopard, comme un beau faucon au bril-

lant plumage; elle avait tous les défauts comme elle avait toutes les vertus de la vraie race celtique; et tout d'abord elle fut prise d'une envie folle, ardente, impitoyable, haineuse de tirer son pistolet de sa ceinture et d'apprendre à Cecil, en lui envoyant une balle dans le cœur ou dans la tête, que les filles sans sexe peuvent garder encore assez de la femme pour ne pas être négligées, et qu'elles peuvent en perdre assez pour se venger d'une négligence par une vendetta sommaire.

Mais c'était, à sa façon, une hautaine petite condottière.

Elle n'avait pas voulu demander ce qui ne lui était pas offert, ni faire un reproche qui aurait pu être pris pour de la mortification.

Elle se contenta de serrer ses deux lèvres avec une expression de colère et de mépris comme n'en eurent jamais celles de César ou de Napoléon et elle prit la parole de cette façon altière, impérieuse, d'un généralissime avec laquelle Cigarette, une fois, avait rallié une troupe démoralisée, rentrant ivre et affolée, à la suite d'une razzia.

— Oui, je suis une sorcière! c'est-à-dire que je puis mettre deux et deux ensemble et que je sais lire dans le cœur des hommes, quoique je ne sache pas épeler l'alphabet. Ma foi! une de ces manières de lire est beaucoup plus rare que l'autre. Ainsi vous avez l'intention de désobéir au colonel Châteauroy ce soir? Je vous en aime encore mieux. Mais écoutez-moi donc... Avez-vous jamais entendu parler de Marquise?

— Non!

— Parbleu! — dit la cantinière, en jurant de colère, — vous regardez une bamboula comme si c'était une danse d'ours, et vous ne pouvez répondre que oui ou non, comme si on n'était qu'un simple tambour. Bah! sont-ce là vos politesses de Paris?

— Pardonnez-moi, ma belle! je croyais que tu te disais toi-même notre camarade et que tu ne voulais pas de belles manières. On ne sait comment te plaire.

Il lui aurait plu tout simplement et assez facilement s'il avait seulement levé les yeux avec une ombre d'intérêt vers les très pittoresques tableaux, riant comme une pastorelle, qui était suspendu au-dessus de lui dans la vieille muraille mauresque à moitié démolie.

Mais ses pensées étaient absorbées dans d'autres sujets et une scène d'amour avec cette jeune et fantasque amazone ne l'attirait pas.

Une petite cerise vermeille, mûre et succulente, du bord du chemin, pendait au-dessus de lui; le soleil en rehaussait la fraîcheur et le vent l'agitait joyeusement; mais elle n'avait aucun attrait pour lui.

Il rêvait plutôt à cette fleur de serre chaude si riche en nuances brillantes, à laquelle ne pouvait atteindre que la main d'un homme riche et qui croissait au loin sur des hauteurs où jamais les frimas de l'hiver ni les ardeurs de l'été ne pouvaient l'accabler de leurs rigueurs.

— Allons, dis-moi ce que c'est que Marquise... un petit chat? — continua-t-il, le bras toujours appuyé sur le bord de l'embar-

sure de la fenêtre et avec le désir d'apaiser sa colère.

— Un petit chat?... — répéta Cigarette, d'un air méprisant. Vous me prenez pour un enfant, je suppose?

— Ça dépend.

— Mon Dieu! je n'ai jamais été enfant de ma vie — répliqua Cigarette, redevenant confiante, en se penchant sur le bord de la fenêtre comme un oiseau moqueur au plumage éclatant sur une branche. — A deux ans, j'étais battue comme un juif qui a volé un mulet... à trois, je ramassais les bouts de cigares que les officiers jetaient et je les échangeais contre un morceau de pain noir; quand j'en eus quatre, je sus tout ce qui s'était passé lorsqu'un nommé Philippe Durron s'évada du Beylik, et je me mordis la langue jusqu'au sang pour ne rien dire quoique ma mère me battit avec le fouet d'un tringlo, pour me faire parler, mais elle serait allée elle-même tout raconter au Bureau pour avoir une récompense. Une enfant!... diantre!... avant d'avoir deux pieds de haut, j'avais déjà cassé une aile à mon premier Arbi. Il m'avait volé un lapin que je faisais rôti. Sapristi! comme il s'est échappé vivement quand ma balle lui eût cassé le poignet!

Et l'Enfant du Drapeau se mit gaiement à rire à ce souvenir: C'était la meilleure plaisanterie que sa mémoire pût lui fournir.

(A suivre.)

LE SANG DES BOTZARIS

PAR NOËL GAULOIS

VI

LES INDISCRÉTIONS DE MARCEL

La petite armée tout entière était énervée par l'attente, d'autant que l'occasion d'un coup de main sur Arta, impatientement guettée, ne se présentait pas.

Le matin du huitième jour une grande ruine s'éleva dans le camp.

Une trentaine d'hommes hâves, couverts de poussière et de sang, y rentraient à la suite de Marco Botzaris, désespéré.

Vainement, pendant une semaine, il avait multiplié les marches et les contre-marches, se présentant à l'entrée de tous les défilés; partout il avait trouvé bonne garde et avait été repoussé.

C'était miracle qu'il ne fût pas resté. Vingt fois il s'était élancé sur l'ennemi, pour entraîner ses soldats. Ceux-ci l'avaient suivi, mais chaque fois il avait vu se former, derrière les rangs turcs forcés par son élan, d'autres rangs plus serrés, plus nombreux.

Des cinq cents braves qu'il avait amenés avec lui, il n'en restait que trente-deux.

Ce fut une stupeur et une désolation. L'échec de Botzaris, c'était le succès assuré de Kourchid, la chute de Kiapha, qui seule empêchait le généralissime turc de descendre à Acarnanie.

Comment le pacha, qui ne parvenait pas avec toutes ses forces à réduire la forteresse du Souli, avait-il eu la pensée de dégarnir ses lignes de siège pour envoyer garder les défilés ?

On prononçait tout bas le mot de trahison, et toutes les antipathies des Grecs pour Bakolas se réveillèrent plus violentes. Les toxiques furent tenus à l'écart, des paroles malsonnantes s'élevèrent sur leur passage; il y eut des querelles et des rixes. Il fallut l'intervention des chefs pour éviter une collision sanglante.

Marcel était à la torture. Quand il avait vu Marco Botzaris rentrer au camp avec ses compagnons, qui semblaient avoir été ramassés sur quelque horrible champ de carnage, il avait senti son sang se glacer.

Wilhelm, qui était à ses côtés, l'avaient entendu proférer d'étranges paroles.

— Les malheureux... Je le savais pourtant... j'aurais dû tout dire au général, dénoncer le traître... Ah ! le capitaine m'a trompé; quel rôle joue-t-il donc dans ce terrible drame ?

— Ach ! que dites-vous là, Marcel ? demanda-t-il.

— C'est épouvantable !... répondit celui-ci en serrant avec force le poignet du Teuton.

Sa main était mouillée d'une sueur froide et ses yeux étaient hagards.

C'édre terrible, en evet !

Wilhelm imagina que son ami avait le cerveau troublé par la vue du spectacle qui s'offrait à leurs regards.

Pendant que Botzaris se dirigeait vers la tente de Mavrocordato, ses soldats se jetaient à terre et s'endormaient.

Leur sommeil ressemblait à la mort, tant il était profond; on ne voyait pas leurs poitrines se soulever; leurs lèvres restaient closes; les traits tirés, les nez pincés avaient une apparence cadavérique que rendaient vraisemblable les maculatures sanglantes et les plaies ouvertes. Presque tous étaient blessés, beaucoup grièvement. On comprenait, en les regardant, la terreur superstitieuse qu'ils inspiraient à l'ennemi, en pensant qu'ils avaient eu la force de marcher en cet état, de revenir là, où, sur un mot de leur chef, ils s'étaient laissés tomber, écrasés par la lassitude qu'ils avaient su vaincre jusqu'à ce moment.

— Eloignons-nous, Wilhelm, dit Marcel. Cette vue me fait mal !

— Mais qu'avez-vous donc ?

Marcel ne répondit pas et entraîna son compagnon tout étonné de le voir si violemment ému.

Pour poignante que fût la scène qui s'était offerte à leurs yeux, ce n'était pas elle qui pouvait l'avoir frappé à ce point. Il s'était repris à murmurer d'inintelligibles paroles et, quittant le bras de Wilhelm, marchait avec agitation, le front baissé.

Soudain il se raidit, redressa la tête et, sans écouter l'Allemand qui l'appelait, courut vers

la tente de Mavrocordato.

Des pallikares veillaient à l'entrée.

Marcel échangea quelques mots avec l'un d'eux, qui pénétra sous la tente, reparut peu après et fit entrer le Français.

Marco Botzaris était avec le général. Marcel, qui l'avait oublié, fut tout d'abord assez décontenancé en l'apercevant.

— Vous avez une communication très urgente à m'adresser ? dit Mavrocordato.

— Oui, mon général. Il est même bien tard, maintenant !

— Parlez !

— Voici, général : il y a dans le camp un traître qui tient l'ennemi au courant de toutes vos résolutions... Il est bien placé pour les connaître, car il a place dans tous vos conseils. C'est lui qui avait fait prévenir Kourchid qu'une tentative serait opérée pour se courir Kiapha. Je le savais et je ne vous ai pas prévenu... D'autres auraient dû le faire.

— D'autres ?

— Je ne veux pas les nommer, général...

Mais, du moins, je peux prévenir de nouvelles trahisons... A Missolonghi, vous vous en souvenez sans doute, général, je vous ai dit que Bakolas cherchait à vous jouer, qu'il était d'accord avec l'ennemi. Ici même, j'en ai eu de nouvelles preuves, que j'ai surprises involontairement.

« Il n'a pas cessé d'être en relations avec Kourchid : c'est un étranger qui lui sert d'émissaire, un individu qui s'est glissé parmi vos compagnons, et les joue indignement.

(A suivre.)

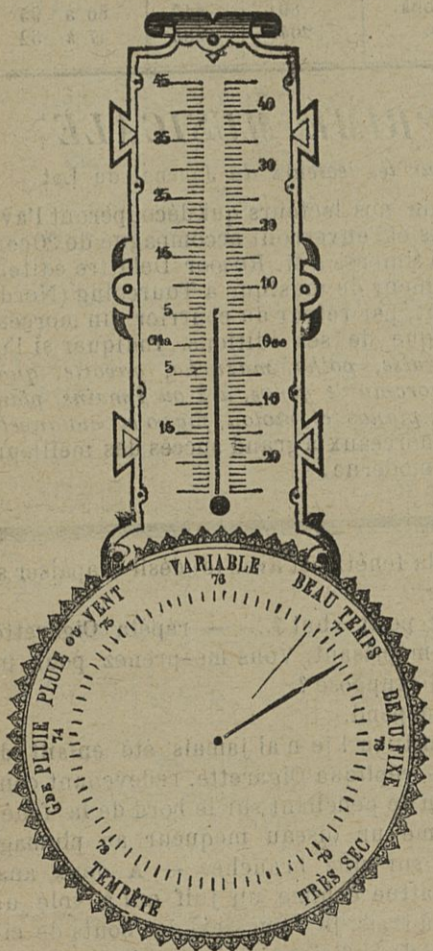
Bibliographie

LA NATURE, Revue des sciences illustrée, Henri de Parville, rédacteur en chef (Masson et Co, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris.) 6°

Sommaire du n° 1447, 16 du Février 1901.

La protection de la santé publique en France, par Edmond Bonjean. — L'observation météorologique de Trappes, par A. de Cunha. — Un Panthéon électrique, par Ch.-Ed. Guillaume. — Salon de l'automobile, par L. H. — La température en Savoie, par Omer Julien. — La statue de Pompéi, par D. — Un groupe électrogène de faible puissance, par J. Laffargue. — Trépidation mécanique locale, par le Dr Saquet. — Le centre du sommeil, par A. C. — Correspondance, par J. de Joannis. — Chronique. — Académie des sciences; séance du 11 février 1901, par Ch. de Villedeuil. — Un cheval nain, par Paul Mégnin.

Il contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.



Baro-Thermomètre.

Température minima du jour: 8,2.
Id. maxima de la veille: 3.
Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en millimètres 0.

MAISON

LOUBEYRE

COIFFEUR-PARFUMEUR

Inventeur breveté S. G. D. G. — Patente en France, Angleterre, Belgique
CAHORS, Boulevard Gambetta, CAHORS

Premier Prix à toutes les Expositions
Hors concours — Membre du Jury

Cette Maison se recommande par la nouvelle installation de son Salon de Coiffure (Hommes et Dames). Elle pratique l'antiseptie comme aucune maison de Paris ou de pro-

vince ne le fait encore et elle ne craint, de ce chef, aucune concurrence. « Tout pour l'hygiène » telle est la devise de la Maison.

LOTION ANTISEPTIQUE DU D^r GELIS

Contre les Pellicules et la chute des Cheveux
— Résultat garanti. Prix : 3 fr. 50 et 1 fr. 50. — Flacon n° 2 : 3 fr.

ON DEMANDE UN ÉLÈVE EN PHOTOGRAPHIE

PHOTOGRAPHIE D'ART J. VALDIGUIÉ

5, rue du Portail-Alban, 5, Cahors

ADMIS A L'EXPOSITION DE 1900

MEMBRE DU CONGRÈS PHOTOGRAPHIQUE
QUI A EU LIEU A PARIS EN JUILLET
DERNIER

Reproductions et agrandissements en toutes dimensions de portraits, gravures, pastels, peintures, etc., par tous procédés ayant obtenu les plus hautes récompenses pour ce genre de travaux, aux Expositions universelles, 8 fois hors concours et membre du jury.

Photographie la nuit à la lumière artificielle

Nouvelle installation du matériel
suivant les grands progrès du jour

CÉLÉRITÉ, TRAVAUX SOIGNÉS ET GARANTIS
PAR TOUS PROCÉDÉS

Chemin de fer d'Orléans

Places de Luxe — Compartiments-Couchettes.

La Compagnie d'Orléans se propose de mettre à la disposition des voyageurs, dans certains trains express, des places de Compartiments-Couchettes dont le prix est très sensiblement inférieur à celui des places de lits-toilette.

Le prix d'une place de Compartiments-Couchettes est égal au prix du billet de première classe, augmenté d'un supplément de 10 francs, quel que soit le parcours à effectuer.

Le nombre de ces places étant limité, il ne pourra être satisfait aux demandes que dans la mesure des disponibilités.

Fêtes du Carnaval 1901.

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS

A l'occasion des Fêtes du Carnaval, les billets d'aller et retour à prix réduits prévus par le tarif spécial G. V. n° 2 qui seront délivrés les samedi gras, dimanche lundi et Mardi gras (16, 17, 18 et 19 février) seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains de la journée du mercredi des Cendres (20 février).

Ces billets conserveront leurs durée de validité lorsqu'elle expirera après le 20 février.

Voyages dans les Pyrénées

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois

itinéraires ci-après, permettant de visiter le Centre de la France et les Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

1^{er} ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjean, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestlas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (viâ Montauban-Cahors-Limoges ou viâ Figeac-Limoges).

3^e ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (viâ Montauban-Cahors-Limoges ou viâ Figeac-Limoges).

Durée de validité : 30 jours Prix des Billets : 1^{re} classe 163 fr. 50 c. — 2^e classe 122 fr. 50 c.

Billets d'aller et retour de famille

Pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets de famille de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés

toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du Midi, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Goéthy (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

LE JOURNAL DU LOT EST EN VENTE à Cahors

Chez M. HERBLIN, au kiosque de la place d'Armes.

— M^{me} LAVAL, buraliste, boulevard Gambetta.

— Mlle Euphrasie IMBERT, marchande de journaux, à côté de la Mairie.

— Mlle MOLINIE, buraliste, rue de la Mairie.

— M. MAURY, marchand de journaux 16, rue Nationale.

Le propriétaire-gérant: A. COUESLANT.

LA TRANQUILLITÉ MUTUELLE

Société de Secours Mutuels en cas de Décès, en cas de Décès et de Survie après 20 ans de Sociétariat, en cas de Survie après l'âge de 55 ans (Retraite ou rentes viagères), et en cas d'infirmités prématurées.

Pour renseignements, s'adresser au Siège Social, 3, Allées Fénelon à Cahors (Lot)

10^c
En Vente partout
10^c

La VRAIE MODE

Offre **GRATUITEMENT** dans tous ses numéros paraissant tous les Dimanches

Un **Patron découpé** grandeur naturelle

ET UN **SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE**

ABONNEMENTS : un an, 6 francs ; six mois, 3 fr. 50

ENVOI FRANCO D'UN SPÉCIMEN A TOUTE DEMANDE ADRESSÉE A

M. PRAT, directeur, 12, rue des Beaux-Arts, Paris (6^e année)